

2017-2018

**LA RENTREE AU LGT
SAINT-FRANCOIS SAINT-MEDARD**



1) DISTRIBUTION DES LIVRES

Les livres sont subventionnés par la Région Centre. Cependant, deux chèques de caution sont demandés aux familles : 1 chèque de 50 € et un chèque de 100 €, tous les deux libellés à l'ordre de "OGECC NDLR".

Il est impératif d'avoir ces deux chèques de caution pour la remise des livres, le jour de la distribution. Cette dernière aura lieu pour toutes les classes du LGT :

- Pour les élèves demi-pensionnaires et externes :
Le Mercredi 30/08/17 de 9h à 12h et de 14h à 17h,
Le Jeudi 31/08/17 de 9h à 12h.
- Pour les élèves internes :
Le Lundi 04/09/17 matin pour les élèves de 1^{ère} et de T^{ale},
Le Lundi 04/09/17 après-midi pour les élèves de 2^{nde}.

Les locations de casier se feront durant la semaine de la rentrée auprès des Responsables de Vie Scolaire. Il n'y a pas de liste de fournitures pour les lycéens. Les élèves se munissent d'un agenda, de crayons et de feuilles pour la rentrée et feront le point avec leurs professeurs.

2) ORGANISATION DE LA RENTREE.

2^{nde} GT et Passerelle – 58 rue Delpérier : Lundi 4 septembre 2017 à 10h30
Les cours débuteront dès l'après-midi.

1^{ère} et T^{ale} – 58 rue Delpérier : Lundi 4 septembre 2017

- 1^{ère} ES – L – S – STMG – STI2D : 14h00
- T^{ale} ES – L – S – STMG – STI2D : 15h00

Les cours débuteront dès le mardi matin, selon l'emploi du temps.

Les 1^{ère} STMG auront une semaine de stage à effectuer, les dates vous seront communiquées ultérieurement.

3) LES HORAIRES DE COURS

Les cours ont lieu entre 08h10 et 17h50 du lundi matin au vendredi soir.

4) LES REUNIONS DE PARENTS

Pour vous permettre une organisation optimale du mois de Septembre, nous vous indiquons dès maintenant les dates des réunions de parents pour le LGT :

- Seconde : Jeudi 14 Septembre 2017
- Première : Mardi 19 Septembre 2017
- Terminale : Mardi 12 Septembre 2017

Ces réunions débuteront à 19h00 dans l'amphi du lycée par un mot d'accueil de M. VISSE.

Nous nous permettons d'insister sur l'importance de ces réunions : vous aurez dans un premier temps des informations générales pour toutes les classes d'un même niveau puis vous partirez dans un deuxième temps dans une salle de cours avec le professeur principal de votre enfant.

5) DOCUMENTS à retourner avant la rentrée

- La convention financière signée.
- La fiche de renseignements. Elle contient les informations que nous détenons actuellement. Si vous avez des modifications à y apporter, nous vous demandons de bien vouloir le faire directement sur la fiche **en écrivant en rouge**.
- La fiche "stage de pré-rentrée" accompagnée du règlement (si intéressé).
- L'autorisation de sortie pour projets pédagogiques et éducatifs signée.

6) DOCUMENTS à remettre le jour de la rentrée

- La copie de l'attestation de recensement ou la copie de la Journée Défense et Citoyenneté, uniquement pour les élèves de plus de 16 ans et de nationalité française et entrant en Terminale
- Documents signés et photocopie du visa à jour pour les élèves étrangers.

7) MESSE DE RENTREE.

Elle est fixée au **Mercredi 06/09/17 à 11h15** au Cloître du Collège.
Toute la Communauté éducative est invitée (familles, élèves, personnels).

8) INTERNAT

Pour la rentrée scolaire, les internes seront accueillis par les responsables à l'Internat situé 58 rue Delpérier et dirigés vers leur chambre le :

- **Dimanche 3 septembre** entre **18h** et **22h** pour les **collégiens** et les **élèves de 2^{nde}**.
- **Lundi 4 septembre** entre **8h** et **12h** pour les **élèves de 1^{ère}** et de **T^{ale}**
en fonction des heures de rentrée des classes – voir courrier de rentrée.
(Les élèves de 1^{ère} et T^{ale} auront la possibilité de ne s'installer qu'à 10h.

Il est indispensable qu'ils passent à l'internat avant l'heure de rentrée.

Durant l'année scolaire, les arrivées auront lieu le dimanche soir ou le lundi matin, en fonction du souhait des familles.

Note très importante

La loi interdit le tabagisme dans l'enceinte d'un établissement scolaire (y compris la cigarette électronique).

Les trottoirs devant les lycées ne peuvent être utilisés comme fumoir et encore moins comme cendrier.

Pour des raisons de propreté et de santé publique, l'établissement ne peut accepter que le tabagisme se pratique à cet endroit, d'autant plus que le Chef d'Etablissement est responsable de la propreté devant son établissement.